

ESPRIT PLAN

ESPRIT PLAN

ESprit Plan

Concepteur de projets

WWW.ESPRIT-PLAN.fr

Plans - Permis de Construire - Relevés :
pour Maisons Neuves - Extensions - Rénovations

Particuliers - Professionnels (Devis gratuit)

Tél : 03.21.24.95.65

Bureau d'études

- 14 c Rue Louis Blondel - 62223 - Anzin Saint Aubin

PROPRIETAIRE

PERMIS N°

MAIRIE DE

DATE

SUPERFICIE TERRAIN

SUPERFICIE PLANCHER

HAUTEUR AU SOL

NATURE DES TRAVAUX

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

LE DELAI DE RECOURS DES TIERS A ETE MODIFIE PAR L'ARTICLE R 490-7 DU CODE DE L'URBANISME

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art.R.600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art.R.600-1 du code de l'urbanisme).